

La laïcité (française) dans un monde globalisé

THOMAS MAISSEN

Il existe différentes pratiques nationales concernant la séparation des religions et de l’État. Ces solutions, souvent institutionnalisées autour de 1900, sont le résultat de longs parcours dans les différentes sociétés occidentales. Elles n’empêchent cependant pas les conflits d’advenir ; leur nombre croît même à cause de l’immigration. Mais le défi de l’intégration ne se limite plus à l’État-nation. Les échanges internationaux à tous les niveaux se sont multipliés, les modes de vie se sont rapprochés, les médias et les débats se sont globalisés. Cela m’amène à poser la question de la pertinence et de la forme de la laïcité dans la République française, des autres modèles, des accommodations nationales et internationales, en m’inscrivant dans une perspective historique et comparative ; et cela non pas pour affaiblir notre combat culturel, s’il est nécessaire, mais pour le limiter aux domaines qui importent vraiment.

Si nous insistons – et les scientifiques doivent y insister – sur notre besoin et notre volonté de comprendre des phénomènes et des motivations même de ceux qui se considèrent comme ennemis de nous et de ce que nous représentons, ce n'est pas pour leur accorder notre pardon, voire pour justifier leurs propos ou leurs actes – contrairement au discours populiste de certains politiques. Essayer de comprendre, dans ce contexte, fait partie de la prophylaxie : comment éviter que d'autres jeunes se radicalisent et imitent des terroristes idolâtres ? Comment réduire les réseaux qui sympathisent avec eux ou justifient au moins partiellement leurs actions ? Comment faciliter aux croyants une double loyauté envers la foi de leurs ancêtres et envers la société et l'État moderne qui les accueille ?

Par laïcité nous entendons un principe : la séparation de l’État neutre d’un côté et des Églises ou religions de l’autre. Par laïcisme,

nous entendons une idéologie : une vision du monde qui veut rigidement réduire les pratiques religieuses au domaine privé et qui vise un espace public sans religions manifestes, voire une société areligieuse et un athéisme d’État. Il faut ici se demander si la laïcité est une position au-dessus des religions ou si elle devient juste une position dans un combat qui l’oppose aux religions, donc un laïcisme qui est une *Weltanschauung* au même niveau que les religions, car réclamant, sans savoir le prouver, de défendre la véritable façon de coexistence sociale.

Une demande exagérée ?

La laïcité française ne tolère les autres visions du monde qu'à condition qu'elles acceptent et respectent sa supériorité dans le domaine public. La laïcité définit des valeurs et des conduites pour promouvoir un idéal concret de la coexistence sociale et politique, bref : la République. La laïcité en est un pilier et un fondement crucial. C'est pourtant un phénomène culturel et historique français. Il existe beaucoup de républiques séculaires qui pratiquent la séparation de l’État et des Églises ou religions, sans pour autant connaître ce principe de laïcité. Elle peut être ainsi une réaction possible à la domination d'une Église nationale intolérante. Tel est le modèle retenu par les États-Unis, avec même des dénominations différentes comme base positive de la société et de la politique, au niveau des États fédéraux. La laïcité, en tant que moyen de contrôle de l’État face aux forces destructives d'une pluralité religieuse, est en outre une conséquence tardive, souverainiste, des guerres de Religion – qui, en Allemagne et en Suisse, ont contribué à fédéraliser l’État, en laissant aux unités territoriales le choix de leur foi (*cuius regio, eius religio*).

UNE LAÏCITÉ EUROPÉENNE ?

Dans les différentes formes d'Églises nationales, la religion assume une grande responsabilité pour définir à la fois une morale commune, la cohésion sociale et son maintien politique. Pour certains laïcs, ces prérogatives devraient appartenir seulement à l'État et être contrôlées par ses agents. Cette laïcité peut être une chance pour les religions et leurs croyants, en permettant à ceux-ci de se concentrer en tant qu'individus sur le message spirituel et métaphysique de leur religion dans le cadre de rapports directs. Il faut pourtant reconnaître que cette vision oblige les croyants à se soumettre à une définition du religieux que des laïcs leur prescrivent. Cette définition est difficile à accepter pour ceux qui sont convaincus que leur Dieu n'a pas seulement créé et réglé l'univers entier, mais qu'il peut, tout-puissant qu'il est, aussi y intervenir quand il le juge approprié – notamment pour récompenser ou punir ceux qui obéissent ou transgressent ses lois. Abandonner une conception universelle, totalitaire de son Dieu signifie déroger à sa nature. Pour beaucoup de croyants, s'accommoder aux principes de la laïcité est une demande exagérée, ce qu'on appelle *Zumutung* en allemand. Celle-ci ne se limite pas aux rapports avec le Tout-Puissant. Éduquer les enfants dans une école laïque, sans transmettre une morale religieuse, risque de briser des liens familiaux et communautaires. Ces enfants vont-ils respecter la volonté de leurs parents, vont-ils s'entremarier avec des coreligionnaires ?

Il ne s'agit évidemment pas, dans une société occidentale, d'appuyer des parents qui ne respectent pas les droits individuels de leurs enfants. Il est cependant dans notre propre intérêt de comprendre pourquoi la laïcité et l'individualisme qu'elle facilite et qu'elle protège sont difficiles à accepter pour beaucoup de nos concitoyens. L'exigence laïque oblige certains croyants à des comportements qu'ils croient pernicieux pour leur existence ici-bas et leur salut, comme pour ceux de leurs proches. Il s'agit donc pour eux d'une question existentielle. Ils doivent agir différemment de ce qu'ils feraient s'il n'y avait pas de laïcité. Cette laïcité est dans ce sens, paradoxalement, a-libérale, non libérale, en limitant la liberté individuelle de pratiquer sa foi comme on l'entend. Ce fait risque de mettre les croyants devant des alternatives qu'ils considèrent comme inconciliaires :

adhérer à la société politique comme citoyen ou adhérer à la société religieuse comme fidèle. Cela ne veut pas dire que la laïcité et ses contraintes soient illégitimes ou erronées, mais il faut être conscient qu'une partie de la population souffre, à un niveau existentiel, quand elle doit s'y adapter.

La laïcité comme contrainte

En outre, la laïcité française se prête à une lecture intégriste. Le Front national doit une partie de son succès au fait qu'il se proclame défenseur d'une laïcité d'origine chrétienne. Il renie ainsi sa propre tradition d'intégrisme catholique, donc antilaïciste. En même temps, il renoue avec sa propre tradition totalitaire d'imposer des valeurs d'État pour en exclure des minorités, en l'occurrence les musulmans. Ce glissement ne se limite pourtant pas au FN et s'explique dans une tendance plus générale de ne pas obliger seulement l'État et ses fonctionnaires à la laïcité, mais la société et ses citoyens au laïcisme. Si la laïcité devient une arme des « laïcards antireligieux », voire antimusulmans, elle sera partisane et déchirera la société par sa volonté d'uniformité, au lieu d'unir la société en garantissant leur place aux différences. Au lieu d'être intégrative, en empêchant des exactions envers des individus et leurs convictions, elle devient exclusive, en prescrivant un modèle unique et étroit de comportement social auquel tous les membres de la société doivent se plier. C'est le danger d'un concept de liberté « positive », républicaine, qui définit positivement « une culture commune et partagée » (la formule est du ministère de l'Éducation nationale) et des valeurs auxquelles il faut adhérer. Ce concept supplante ainsi la liberté « négative », libérale, qui « laisse chacun devenir heureux à sa façon » – *nach seiner Fasson selig werden*, selon l'adage de Frédéric II.

Il s'agit donc de distinguer l'État (comme système légal, avec des contraintes policières) de l'espace public (comme système social avec des contraintes sociales qui ne relèvent pas de l'État). Si l'État et ses représentants, dans leur fonction publique, doivent être neutres envers les religions, cela ne veut pas dire qu'ils doivent créer et former un espace public qui soit neutre, lui aussi. Ce serait le « laïcisme intransigeant » d'un État fort qui impose des

convictions civiles et, en même temps, rejette la protection des sensibilités religieuses. Celles-ci sont associées à des concepts comme « communautarisme » et « priviléges », hantere des avocats d'une laïcité stricte. Comme l'exception française de l'Alsace-Moselle, l'exemple des Mormons montre pourtant qu'un groupe religieux ne détruit pas forcément l'ensemble politique, si on lui accorde la possibilité de s'y intégrer à travers des concessions et des priviléges réels (refus de la polygamie, mais autodétermination à travers la majorité absolue de la communauté mormone dans l'État fédéral d'Utah).

L'idéal français d'une égalité rationnelle peut mener à une laïcité de supervision qui veut libérer l'individu des contraintes de sa communauté d'origine minoritaire en l'assujettissant aux contraintes de la communauté culturelle majoritaire ou au moins dominante, à savoir laïque. De plus, ce « gallicanisme républicain régalien, privilégiant le contrôle de la religion sur la séparation religion-État » (Jean Baubérot), favorise la tradition catholique (fêtes chômées, régime de sécurité sociale des clercs) sur les trois autres cultes reconnus jusqu'en 1905 et ces derniers par rapport aux religions restantes, dont notamment l'islam.

Pourquoi, en public, par exemple à l'école, les élèves croyants ne devraient-ils pas montrer à travers des signes religieux ostensibles leur identité collective et leur foi individuelle qui font partie de leur personnalité, comme chez d'autres le club de foot ou de rock dont ils portent les noms sur leurs vêtements ? L'école publique est justement l'endroit où l'on peut faire confronter les convictions des uns aux autres dans un débat contrôlé, intellectuel et non violent, au lieu d'enfermer la discussion religieuse dans des cercles clos, hermétiques, communautaires. Si, pour citer de nouveau le ministère de l'Éducation, la laïcité entend offrir les conditions pour forger les personnalités et pour faire les choix individuels en matière religieuse, il doit le faire en donnant tous les éléments du débat. À ce propos, l'enseignant français ne devrait plus seulement être celui qui connaît les réponses correctes à des questions fermées (ce qui exclut *per definitionem* des problématiques métaphysiques), mais celui qui facilite un dialogue sur des questions ouvertes et sans *a priori*.

Des variantes culturelles

L'approche en Allemagne et en Suisse où les Églises reconnues sont des « corporations de droit public » est différente de ce qui se pratique en France, en dehors de l'Alsace-Moselle. L'État collecte l'impôt comme « taxe d'Église », pendant que les Églises assument des fonctions publiques, notamment dans le domaine social. La religion, ou plutôt certaines religions, prospectivement aussi l'islam, sont reconnues par l'État et sont enseignées dans les écoles, au moins dans les anciens *Länder*. Les enseignants étudient la théologie au sein d'universités publiques, qui comprennent même parfois deux facultés de théologie – une catholique, l'autre protestante. Cela ne veut pas dire que le système allemand soit meilleur que le français ou *vice versa*. Ce sont des réponses différentes, expliquées par des raisons historiques, au problème similaire du rapport entre Église et État.

En raison de ces différences qui n'épuisent d'ailleurs pas, loin s'en faut, la variété des cas de figure en vigueur en Occident, une laïcité européenne, si un jour elle devait exister, ne pourrait donc qu'être un compromis qui respecte des sensibilités différentes. Le besoin de s'accorder entre Européens et de trouver un langage commun, notamment avec les communautés musulmanes, n'incite pas à adopter l'intransigeance laïque, *a fortiori* « laïciste ». Dans une société pluraliste, il importe de restreindre le nombre de choix identitaires imposés ; et de les limiter à l'essentiel, pas au symbolique. Cela ne nous épargne d'ailleurs aucune discussion pour comprendre ce qui est l'essentiel, ce qu'il faut défendre à tout prix. Les laïcs qui aiment tirer les lignes rouges non négociables ferment leurs concitoyens dans des ghettos religieux au lieu de chercher des compromis pour la cohabitation dans le quotidien. L'alternative du « tout n'est pas négociable » ne consiste pas dans un « rien n'est négociable ». « Je suis Charlie » et « Je suis musulman » ne doivent pas être des alternatives inconciliables sans intersection.

Homosexualité et blasphème

Soyons historiens, et donc prudents, avant de déclarer universellement valide et incon-

UNE LAÏCITÉ EUROPÉENNE ?

testable ce qui est dû à un contexte historique toujours en changement. Distinguons entre les principes fondamentaux et les enjeux et débats actuels et concrets. Clemenceau, Briand et Combes ne rêvaient pas du mariage pour tous lorsqu'ils ont contesté le rôle de l'Église dans le domaine politique. Les droits des homosexuels sont devenus un droit acquis à l'Ouest. Heureusement – mais récemment ! La « sodomie » était un crime capital à l'époque moderne. Si la France a dé penalisé, de fait, les rapports homosexuels depuis 1789, l'amendement Mirguet l'a catégorisée de « fléau social » de 1960 à 1980, pour augmenter, en cas de rapports homosexuels, les peines pour « outrage public à la pudeur ». Jusqu'en 1836, les Anglais prononçaient la peine de mort pour les homosexuels et, longtemps après, de longues peines de prison. En Allemagne, le « paragraphe 175 », qui criminalisait l'homosexualité, fut en vigueur de 1871 à 1994, les dispositions aggravées introduites par les nazis en 1935 le furent jusqu'en 1968. Et ainsi de suite, sans rien dire de la stigmatisation sociale souvent pire de nos jours ! Il suffit donc de penser à nos grands-parents pour réaliser que certaines discriminations homophobes qui leur paraissaient évidentes ne le sont plus pour nous. Ce simple rappel vise à montrer que toutes les sociétés et leurs lois changent continuellement. Pour cette raison, il faut de la patience dans le processus qui rapproche globalement les modes de vie et les moralités. C'est un processus dans lequel nous ne pourrons pas imposer toutes nos convictions actuelles. Il ne faut donc pas se lancer en guerre culturelle pour défendre nos valeurs juste parce que ce sont actuellement nos valeurs. Toute mesure et décision politique ne mérite pas d'être défendue par le rappel à la laïcité, juste parce qu'elle déplait aux croyants. La laïcité consiste dans le fait qu'un débat politique autour du mariage pour tous est possible ; et pas dans la prise de position dans ce débat.

Le blasphème est un autre sujet controversé qui provoque l'appel instinctif à Voltaire en France. Cela ne peut masquer que, dans d'autres sociétés libérales, la législation et les cours de justice, mais aussi les médias, restent plus prudents. C'était évident dans la sélection des caricatures de *Charlie Hebdo* visibles dans les médias américains. La retenue ne voulait pas protéger un dogme ou un Dieu,

même pas une religion, mais l'ordre social et la tranquillité publique. On peut traiter cette réticence de lâcheté face au chantage des révoltés potentiels, et cela a été dit. Mais que perd-on à épargner les sentiments d'un autre ? Nous le faisons tous les jours, sinon nous serions dans un combat ininterrompu avec tous ces gens, même nos plus chers parents ou nos plus proches amis, dont nous ne partageons pas toutes les convictions. Il y a, évidemment, des convictions pour lesquelles nous devons nous battre, mais il nous faut bien les choisir. Ce choix n'est ni évident ni facile. Il dépend du contexte culturel. En règle générale, il est plus problématique lorsqu'une minorité (religieuse, ethnique ou autre) doit faire face aux moqueries de ceux qui appartiennent à la majorité que lorsque la majorité est la victime. Ceux qui déjà se sentent à la marge de la société conçoivent les valeurs républicaines comme étranges, voire hostiles, s'ils les perçoivent comme protectrices d'un combat contre leur religion. Dans une société libérale, nous voulons tous que les autres n'abusent pas de leurs libertés ; mais ceux qui appartiennent à une minorité peuvent vite interpréter un abus comme une menace.

Pour une cohabitation planétaire

Pour faire reculer cette crainte, il ne s'agit pas d'établir une législation antiblasphème en France, mais de reconnaître que des caricatures, comme un couteau, peuvent être innocentes et utiles, mais aussi peuvent devenir une arme qui blesse grièvement. Ce n'est pas à nous de décider si l'impression d'être blessé est justifiée ou non. Nous devons cohabiter sur cette planète et dans ce pays avec des gens qui ont d'autres sensibilités religieuses, sociales, politiques, etc. On ne peut humilier des gens et leur reprocher de ne pas savoir rire d'eux-mêmes. Nous avons tous des tabous, mais ce sont des tabous différents selon les sociétés dans lesquelles nous vivons et les groupes sociaux auxquels nous appartenons. Nous connaissons les débats sur les négationnismes ou des provocations bien calculées d'un Dieudonné. Pourquoi une caricature anticléricale, qui peut être vue comme antireligieuse, est considérée comme une expression légitime de la liberté d'expression

et un symbole religieux porté en public ne le serait pas ?

Dans ces conflits, il n'y a guère de solutions faciles et évidentes, et celles qu'un législateur impose réagissent à une situation historique et politique très concrète et donc relative. Reconnaissions cette relativité de nos positions et de nos choix ; reconnaissions aussi le biais en faveur des traditions chrétiennes dans nos sociétés et donc en défaveur des traditions musulmanes. Dans ce contexte donné, la laïcité évitera donc de se confondre avec la position intransigeante des « laïcards » dans un conflit de convictions et restera un mode pour mener ces conflits incontournables à travers des débats intellectuels, non violents et en reconnaissant que ce mode lui-même est aussi le résultat d'un processus culturel tout particulier et qu'il pourra évoluer à travers ces débats internationaux et non violents. La

conscience de la relativité de nos positions élargit notre marge de manœuvre dans les négociations à l'intérieur de nos sociétés, mais surtout entre des sociétés nationales qui sont devenues des égales dans une société globale. En matière de valeurs et de normes, il y a toujours des Danzig pour lesquels il faut être prêts à se battre et, le cas échéant, à mourir. Cependant, il faut bien définir et limiter en nombre les positions non négociables, comme les droits de l'homme universels. Dans le cas contraire, nous risquons de nous battre sur trop de champs, avec trop d'ennemis, avec des mauvais alliés, en faisant trop de victimes et en risquant de confondre l'essentiel et les *adiaphora* – ce qui n'est pas décisif pour le salut terrestre.

THOMAS MAISSEN